



## Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

### **Gordon Porter**

#### **Le Nouveau-Brunswick montre l'exemple**

En termes d'efficacité de la Commission, je pense que le Nouveau-Brunswick a toujours été perçu comme un chef de file progressiste dans l'ensemble du Canada. Chaque province et territoire dispose d'une commission. Il y a différents modèles qui fonctionnent différemment; chacune des commissions utilise des façons différentes de gérer les plaintes des citoyens et de les régler. Je pense que la Commission du Nouveau-Brunswick est perçue comme une commission efficace, prête à examiner les problèmes et à faire progresser les choses. L'autre point qui a réellement soulevé mon intérêt personnel est la situation de l'éducation au Nouveau-Brunswick : le gouvernement a adopté une loi en 1986 faisant de l'inclusion des personnes et élèves ayant un handicap le mandat du système scolaire. Cela n'avait jamais été fait aussi explicitement dans d'autres provinces du pays et, dans les années 2000, le Nouveau-Brunswick était perçu comme un chef de file, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Autre fait très intéressant : lorsque les Nations Unies ont commencé à réunir des gens pour élaborer la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Nouveau-Brunswick a servi de modèle pour inciter la population du monde entier à voir l'éducation inclusive comme la méthode pour éduquer les enfants ayant un handicap. Il y a eu de multiples débats, mais les représentants canadiens participant à ce processus d'élaboration de la Convention, en particulier les représentants de la collectivité – c'est-à-dire les citoyens, pas seulement les fonctionnaires –, ont été en mesure de citer l'exemple du Nouveau-Brunswick, et cela faisait explicitement partie de la discussion menant à la création de l'article 24 de la Convention. Et moi-même, en fait, en tant que président de la Commission du Nouveau-Brunswick, et je pense que j'étais président de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) à ce moment-là, j'étais présent lorsque la Convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été signée officiellement en 2008 par le Canada et d'autres pays. Ce fut un véritable point fort pour moi, et je pense que peu de Néo-Brunswickois en sont conscients, même s'ils devraient l'être, et ils devraient être fiers que, dans une petite province comme la nôtre, nous ayons réussi à établir une norme, qui comporte certainement de nombreux enjeux, mais qui en revanche fixe un niveau d'effort et une cible tout à fait exceptionnels visant l'inclusion des personnes handicapées.